

MARCKE (VAN) (*Charles*), Avocat à la Cour, membre de la Chambre des Représentants (Liège, 18.10.1843 — Liège, 18.7.1928). Fils de Charles, Emmanuel et de Campo, Anne-Marie.

Inscrit au Barreau liégeois dès le 12 août 1867, Charles Van Marcke s'y distingua par ses connaissances, son caractère et son talent. Il y figura parmi les membres du Conseil de l'Ordre dès 1888 et exerça par deux fois le bâtonnat, en 1894 et en 1915.

Dès 1882, il était entré au Conseil communal de Liège pour y assumer bientôt l'échevinat des Finances. Élu le 14 juin 1892, sur la liste libérale de l'arrondissement, par le corps électoral de l'arrondissement de Liège, membre de la Chambre des Représentants, il garda ce mandat deux ans durant, pour se le voir rendre en 1905, en remplacement de Trasenster, être réélu en 1908 et en 1912 et ne quitter la vie politique qu'en 1914.

Il intervint dans les débats sur la reprise du Congo par la Belgique aux séances des 24 et 25 juin 1908, en antiannexionniste de principe, convaincu du caractère à jamais déficitaire de notre colonisation du Bassin du Congo et résolu, dès lors, à ne pas admettre avec Paul Hymans qu'il ne suffisait pas de la charge de quelque cinquante millions pour nous arrêter dans la réalisation d'une grande œuvre. Il inscrivit cette méfiance dans les termes d'une opposition de forme, soutenant que les dotations de 45 et de 50 millions prévues au traité de cession n'étaient que des listes civiles déguisées et dès lors inconstitutionnelles et que leur utilisation par le Souverain sans contreseing ministériel ne l'était pas moins. Le ministre de la Justice Renkin répondit le 3 juillet à Van Marcke, que les dotations étant destinées à l'exécution de travaux publics subordonnés aux vues du Souverain sur le bien du Pays, n'avaient en rien le caractère de listes civiles avouées ou inavouées et qu'attribuées au Roi non à titre de chef de l'exécutif belge, mais à celui de Souverain du Congo et de bienfaiteur de la Belgique, leur utilisation ne nécessitait aucunement le contreseing ministériel.

Van Marcke s'éteignit à Liège à l'âge de 85 ans, grand officier de l'Ordre de Léopold.

22 janvier 1954.
M. Coosemans.

Mouv. géogr., Brux., 1908, pp. 371-373. — *Journal de Liège*, 18 juillet 1928, p. 1. — Note biographique du Parlement belge à l'auteur de la notice.